

Assurance habitation

conditions particulières

preneur d'assurance	MEULENBROEK ERIC Clos des Hirondelles 12 5020 VEDRIN	
qualité	locataire ou occupant du bâtiment qui représente une partie d'un bâtiment	
adresse risque	RUE SAINT-MARTIN 66 5000 NAMUR	
dates	date de prise d'effet de la police	07.04.2006 à 14 heures
	échéance de la police	07.04
paiement	échéance de la prime	semestriel avec domiciliation en fonction de la date d'échéance de la police
	numéro de domiciliation	250-0068603-12
description bâtiment	bâtiment existant sans travaux prévus ou en cours d'une superficie calculée de 35 m ² état actuel bâtiment principal : il n'y a pas de travaux nécessaires le bâtiment principal n'est pas en bois le bâtiment n'est pas classé le bâtiment principal n'est pas vide actuellement et ne le sera pas dans le futur	
usage bâtiment	occupé par le preneur d'assurance à des fins privées comme résidence principale aucune partie occupée par des sous-locataires/occupants aucune activité professionnelle	
montants assurés	bâtiment à l'indice abex 612 . La règle proportionnelle n'est pas d'application.	38.556,00 EUR
	contenu à l'indice abex 612 . La règle proportionnelle n'est pas d'application.	11.566,80 EUR
franchise	la franchise de base est de 205,46 EUR à l'indice 198,32 des prix à la consommation En ce qui concerne la garantie "Catastrophes naturelles", la franchise est de 205,46 EUR à l'indice 198,32 des prix à la consommation	
garanties	prime annuelle en EUR hors taxes	prime annuelle en EUR taxes comprises
	bâtiment - partie privée preneur d'assurance: garanties principales	26,37 30,52

...

ex. preneur d'assurance

-2- 07.04.2006

	contenu : garanties principales y compris la partie de prime relative à la garantie "Catastrophes naturelles" s'élevant à 1,460 EUR hors taxes	13,54	15,67
	vol contenu	14,29	16,54
	supplément prime minimale	7,00	8,11
	Total	61,20 EUR	70,84 EUR
décompte des primes	pour la période du 07.04.2006 au 07.10.2006		
		prime en EUR	taxes en EUR
	Total à payer	30,65	4,83
			total en EUR 35,48

conditions générales Assurance habitation édition 15 décembre 2003

clauses

Bureau de règlement de sinistres

Par dérogation aux conditions générales, FB Assurances confie la gestion des dossiers Protection juridique à partir du 01/01/2006 au bureau de règlement de sinistres PROVIDIS, rue du Pont Neuf 9, à 1000 Bruxelles en lieu et place du bureau de règlement de sinistres LEGIBEL.

Éléments influençant le tarif

La qualité et l'âge du preneur d'assurance; la description et l'usage du bâtiment; l'adresse du risque; la domiciliation et le fractionnement de la prime; la franchise de base

Protection juridique

La garantie "Protection juridique" est d'application pour toutes les garanties.

Catastrophes naturelles - couverture étendue

La garantie "Catastrophes naturelles - couverture étendue" des Conditions générales est d'application.

assureur FB Assurances sa, rue du Fossé-aux-Loups 48, B - 1000 Bruxelles est agréée en tant qu'entreprise d'assurances sous le numéro de code 0394 pour pratiquer les branches d'assurances "Incendie et éléments naturels" (A.R. 29.01.1979 - M.B. 09.02.1979), "R.C. Générale" (A.R. 20.04.1983 - M.B. 05.05.1983), "Accidents" (A.R. 18.07.1983 - M.B. 29.07.1983) "Autres dommages aux biens" (A.R. 20.04.1983 - M.B. 05.05.1983), "Pertes pécuniaires diverses" (A.R. 18.07.1983 - M.B. 29.07.1983) et "Protection juridique" (A.R. 07.12.1988 - M.B. 20.12.1988). RPM 0248.196.274 - TVA BE248.196.274.

intermédiaire Fortis Banque sa, Montagne du Parc 3, B - 1000 Bruxelles, n° CBFA 25.879, RPM 0403.199.702 - TVA BE403.199.702 intervenant comme intermédiaire pour FB Assurances via AGENCE Liedts (430304).

La police se compose des conditions générales, des conditions particulières, des renseignements confidentiels, des avenants, des annexes à la police et aux avenants et de la police présignée ou de la proposition.

FB Assurances sa, sise rue du Fossé-aux-Loups 48, B - 1000 Bruxelles et Fortis Banque sa, sise Montagne du Parc 3, B - 1000 Bruxelles traitent vos données personnelles à des fins de gestion des relations découlant du contrat d'assurance, ainsi qu'à des fins de prospection commerciale relative aux produits promus par les sociétés de Fortis, auquel appartient FB Assurances. Ces données peuvent être communiquées à ces sociétés et/ou aux intermédiaires d'assurance avec lesquels FB Assurances collabore. Vous souhaitez vous opposer au traitement des données précitées à des fins commerciales? Vous pouvez le faire gratuitement en vous adressant à votre point de vente habituel.

...
ex. preneur d'assurance

Fait en 2 exemplaires, le 07.04.2006.

FB Assurances
les Assurances de Fortis Banque

signature



CLAIRE PLETINCKX
administrateur-directeur

MEULENBROEK ERIC
preneur d'assurance

avis de domiciliation

Jusqu'à révocation expresse, le(s) soussigné(s) autorise(nt) Fortis Banque à payer par le débit de son/leur compte, pour autant qu'il y ait une provision disponible, les ordres de paiement qui lui seront présentés par FB Assurances avec référence 018-2130060-47.

échéance de la prime : semestrielle en fonction de la date d'échéance de la police.

numéro du compte : 250-0068603-12, date 07.04.2006

nom et signature du (des) titulaire(s) du compte ou du (des) mandataire(s)

Renseignements confidentiels**conditions particulières**

le preneur d'assurance MEULENBROEK ERIC**déclare, pour les garanties à reprendre faisant l'objet de cette Assurance habitation qu'il/elle**

- n'a pas, au cours des cinq dernières années, déclaré de sinistre(s) en vol/effraction/vandalisme, dégâts des eaux, tempête, incendie/explosion, dommages électriques, tremblement de terre, ni d'autres sinistres,

donne les renseignements suivants en ce qui concerne la garantie "Catastrophes naturelles" :

- la partie assurée du bâtiment (hors caves et/ou garages) se trouve exclusivement au-dessus du rez-de-chaussée;
- la période sur laquelle des renseignements concernant le bâtiment sont donnés est de 5 ans ou moins;
- le nombre d'inondations que le bâtiment a subi sur cette période (sans tenir compte des inondations ayant eu lieu il y a plus de 10 ans) est de 00.

FB Assurances sa, sise rue du Fossé-aux-Loups 48, B - 1000 Bruxelles et Fortis Banque sa, sise Montagne du Parc 3, B - 1000 Bruxelles traitent vos données personnelles à des fins de gestion des relations découlant du contrat d'assurance, ainsi qu'à des fins de prospection commerciale relative aux produits promus par les sociétés de Fortis, auquel appartient FB Assurances. Ces données peuvent être communiquées à ces sociétés et/ou aux intermédiaires d'assurance avec lesquels FB Assurances collabore. Vous souhaitez vous opposer au traitement des données précitées à des fins commerciales? Vous pouvez le faire gratuitement en vous adressant à votre point de vente habituel.

signature

MEULENBROEK ERIC

AVIS D'ECHEANCE

Valable du 07/04/2015 jusqu'au 06/10/2015

**BNP PARIBAS
FORTIS**

Emis le 18/03/2015

BNP Paribas Fortis via agence

Réf. : 88/018-2130060-47 U50/011/VG01 0043030

Monsieur MEULENBROEK ERIC
Rue Saint-Martin 66 Bte 0001
5000 NAMURAgence
Liedts
PI Liedts,37
1030 Schaerbeek
FSMA 025879
TEL. 02 240 45 50**Top Habitation****N° du Contrat : U50/88/018-2130060-47****Risque Assuré****R Saint-Martin,66 5000 Namur**

		Montant net	Cotisations et Taxes	Total
Bâtiment et contenu	07/04/2015 - 06/10/2015	34,71	5,46	40,17
Protection juridique	07/04/2015 - 06/10/2015	6,02	0,95	6,97
Catastrophes Naturelles	07/04/2015 - 06/10/2015	2,40	0,38	2,78

Montant à payer **EUR 49,92**

ABEX Indice d'émission : 745,00 et indice de souscription : 690,00

Impositions légales totales : 6,79 EUR

Le tarif est modifié. Si vous le désirez, vous avez le droit de résilier votre contrat dans les 3 mois de la présente.

Assistance Habitation en cas de sinistre : Belgique 0800 96 050, à l'étranger +32(0)2 664 99 00

Le paiement de la prime vaut acceptation de toutes les conditions du contrat.

La demande de paiement sera présentée à votre organisme financier le 08/04/2015 suivant les modalités de votre mandat SEPA domiciliation européenne portant la référence 200800543.

Ceci concerne un produit d'assurance de AG Insurance, distribué par BNP Paribas Fortis

AG Insurance sa - Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404 494 849 - www.aginsurance.be
Entreprise d'assurance agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles

BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403 199 702, inscrit sous le n° 25.879A auprès de la FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles et agissant comme agent d'assurances lié à AG Insurance sa